DLP 21-12-82085703

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°14
4 juin 1982

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 85 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

MILDIOU de la vigne

Depuis notre dernier bulletin, de petites pluies suivies d'orages ont été observés dans des situations localisées mais nombreuses.

Cela a dû provoquer des contaminations primaires, les sorties de taches ayant lieu, avec les températures élevées, 4 à/6 jours après le début de l'orage.

Vu le stade actuel de floraison, particulièrement sensible au mildiou, il est recommandé d'intervenir IMMEDIATEMENT partout où ces pluies et orages ont été observés.

Dans les situations toujours sèches on pourra :

- éventuellement attendre la venue des orages.
- mais de toute façon intervenir avant le 10 juin

pour éviter toutes recontaminations à partir des régions voisines.

Préférer les antimildiou curatifs là où les orages ont été observés.

Foyers connus actuellement : BORMES LES MIMOSAS : 1 tache, LE LUC : quelques taches, MONTFORT, LA CROIX VALMER et LE VAL : nombreuses taches (Var)

SAINT HYPPOLYTE DU GRAVEYRON : 1 tache (Vaucluse)

ARLES : 1 tache (Bouches du Rhône)

TAVELURE du pommier et poirier

Les dernières pluies observées ont remis en activité les organes de conservation du champignon. En conséquence, des contaminations primaires pourraient encore avoir lieu dans les vergers contaminés l'an dernier. Il est donc conseillé de traiter dès réception ces derniers et de surveiller attentivement les vergers exempts de taches et non contaminés en 1981.



Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant P.Duffaud. CPPAP N° 478 AD